

AFFAIRE N°20 - Acquisition, au titre de la Z. I. F., d'un terrain de 982 m2 sis à Sainte-Clotilde, appartenant à Madame HOARAU René née MACE Paule.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage d'exercer son droit de préemption sur un immeuble bâti de 982 m2, cadastré section AZ n°79 (partie), appartenant à Madame HOARAU René née MACE Paule. Cet immeuble est situé à Sainte-Clotilde, entre la route littorale et la R. N. 2 dans l'étroite bande de terrain dont vous avez demandé l'érection en zone d'Aménagement Différé par délibération en date du 22 septembre 1977.

L'acquisition de cet immeuble, nécessaire à la rénovation du quartier, permettra, le cas échéant, de réaliser une voie d'accès directe à la future zone artisanale de Sainte-Clotilde (Z. R. H. I.) depuis la route littorale, facilitant ainsi la desserte de cette zone pour les usagers venant de l'ouest.

L'immeuble a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 155 000 F, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 155 000 F ainsi que des honoraires de Maîtres LEMERLE, ATECTAM, GERARD et GRONDIN, Notaires associés, chargés de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt, inscrit au Budget Supplémentaire de 1977, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des acquisitions de la Commune dans les zones d'Aménagement Différé et la Zone d'Intervention Foncière.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu.
Pour de Prefet et par délégation

ADOPTE A L'UNANIMITE

*le Directeur des Finances
et des collectivités locales*

Signé Paul PASTOR

Pour copie conforme

Seul Révisé le 22 novembre 1977

le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE